

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE PORTNEUF
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LÉONARD-DE-PORTNEUF
LE 1^{er} DÉCEMBRE 2020

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue à la salle du Conseil sise au 260, rue Pettigrew à Saint-Léonard-de-Portneuf, à 19 h 30.

Sont présents les membres du conseil suivants :

Mme Lise Trudel	Conseillère siège # 1
Mme Sophie Cantin	Conseillère siège # 4
M. Cédric Champagne	Conseiller siège # 5

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Denis Langlois.

Étaient également présentes :

Mme Nathalie Naud, agente de bureau et greffe et Mme Nancy Clavet, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Étaient absents :

M. Simon Moisan	Conseiller siège # 2
Mme Marie-Ève Moisan	Conseillère siège # 3
Mme Nathalie Suzor	Conseillère siège # 6

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 32. Le maire, M. Denis Langlois, souhaite la bienvenue à tous.

LÉGISLATION

274-01-12-20

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme Lise Trudel et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que proposé avec l'ajout du point suivant : 7.7 — Barrière à neige.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

2- LÉGISLATION

- 2.1 Adoption de l'ordre du jour
- 2.2 Adoption du procès-verbal du 2 novembre 2020

3- SUIVI DES DOSSIERS ET DES DÉCISIONS

- 3.1 Plan des mesures d'urgence

4- PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS ET/OU D'AJOURNEMENT

5- ADMINISTRATION

- 5.1 Présentation des comptes payés
- 5.2 Présentation des comptes à payer et des chèques
- 5.3 Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf — Budget et quotes-parts 2021
- 5.4 Offre de service d'Eurofins pour l'eau potable
- 5.5 OMHGP — Adoption du budget révisé 2020
- 5.6 Horaire du bureau municipal — Temps des Fêtes
- 5.7 Calendrier des assemblées régulières du conseil pour l'année 2021
- 5.8 Contrat de location d'un photocopieur
- 5.9 Avis de motion et présentation du projet de règlement imposant les taxes foncières et non foncières et l'adoption du budget pour l'année 2021 incluant le programme des immobilisations
- 5.10 Date d'adoption du budget et du règlement de taxation 2021
- 5.11 Appui à la réforme de l'assurance-emploi
- 5.12 Carrefour FM — Demande d'appui financier
- 5.13 MMQ — Paiement de la franchise

- 5.14 Changement du Centre de réponse 9-1-1 de Lévis vers le Groupe CLR
- 5.15 Comptes de taxes 2021 — Intérêts et pénalités
- 5.16 ALON — Demande d'appui
- 5.17 Municipalités alliées contre la violence conjugale
- 5.18 Offre pour participer au cahier des Vœux de Noël du Courrier de Portneuf
- 5.19 Option Résultats — Offre de services professionnels
- 5.20 Dépôt du bilan de la Stratégie municipale d'économie d'eau potable pour l'année 2019
- 5.21 Demande de contribution pour l'album de finissant de l'école secondaire Louis Jobin

6- URBANISME ET ENVIRONNEMENT

- 6.1 Rapport écrit de l'inspecteur en bâtiment, environnement et permis
- 6.2 Adoption du règlement # 471-20 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme
- 6.3 Adhésion à la COMBEQ 2021

7- VOIRIE — TRANSPORT — TRAVAUX PUBLICS — HYGIÈNE DU MILIEU

- 7.1 Contrat de validation des données SOMAEU 2021
- 7.2 Programme d'aide à la voirie locale — Sous-volet — Projets particuliers d'amélioration d'envergure ou supramunicipaux — Dossier # 00029509-1-34115 (03)- 2020-06-04-51
- 7.3 Achat de fournitures pour le camion des travaux publics
- 7.4 Demande de services (aqueduc et égout) rue Piché
- 7.5 Autorisation de paiement à Groupe EMS — Étude structurale des réservoirs
- 7.6 Demande de M. Côte en lien avec des bris relatifs à l'aqueduc
- 7.7 Barrière à neige

8- LOISIRS — SPORTS — CULTURE — FAMILLE — VIE COMMUNAUTAIRE

- 8.1 Rapport de l'agente du développement communautaire
- 8.2 AQLM — Avis de cotisation
- 8.3 Plateforme Qidigo
- 8.4 Achat de mobilier urbain
- 8.5 Préposé aux pistes de ski de fond et à la patinoire
- 8.6 Dépôt d'une demande de subvention auprès de Desjardins

9- SÉCURITÉ PUBLIQUE

10- RAPPORTS DES COMITÉS

11- SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS ET/OU D'AJOURNEMENT

12- BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

- 12.1 FQM — Élections municipales 2021 – Dévoilement de la campagne Affiche ton leadership
- 12.2 FQM — Information sur un projet de loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail
- 12.3 Fossambault-sur-le-Lac — Appui à la ville de St-Raymond pour sa demande au ministère des Transports du Québec concernant la construction d'une voie d'accès direct à l'autoroute 40
- 12.4 Ville de Lac-Saint-Joseph — Appui à la ville de St-Raymond pour sa demande au ministère des Transports du Québec concernant la construction d'une voie d'accès direct à l'autoroute 40
- 12.5 MAMH — Programmation autorisée de projets d'infrastructures en matière de voirie locale
- 12.6 M. François Lavoie — Plan de sécurité sanitaire Covid-19
- 12.7 Ste-Catherine-de-la-Jacques-Cartier — Appui à la ville de St-Raymond pour sa demande au ministère des Transports du Québec concernant la construction d'une voie d'accès direct à l'autoroute 40

13- VARIA

14- LEVÉE DE LA SÉANCE

275-01-12-20

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 NOVEMBRE 2020

Il est proposé par Mme Sophie Cantin et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal du 2 novembre 2020.

SUIVI DES DOSSIERS ET DES DÉCISIONS

PLAN DES MESURES D'URGENCE

Ce point est en cours.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS ET/OU D'AJOURNEMENT

ADMINISTRATION

PRÉSENTATION DES COMPTES PAYÉS

Les comptes payés au montant de 49 324.84 \$ sont présentés et annexés au présent procès-verbal.

276-01-12-20

PRÉSENTATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES

Il est proposé par Mme Lise Trudel et résolu unanimement d'accepter les comptes à payer au montant de 82 731.85 \$ annexés au présent procès-verbal.

277-01-12-20

RÉGIE RÉGIONALE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE PORTNEUF – BUDGET ET QUOTES-PARTS 2021

CONSIDÉRANT QUE le budget 2021 de la Régie de gestion des matières résiduelles de Portneuf a été adopté à l'assemblée du conseil d'administration de la Régie lors de sa séance du 29 octobre 2020;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal doit aussi l'adopter par résolution selon l'article 603 du Code municipal et 468.34 de la Loi sur les cités et villes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Cédric Champagne et résolu unanimement d'adopter le budget 2021 de la Régie de gestion des matières résiduelles de Portneuf et de faire parvenir une copie de la présente résolution à cette dernière.

278-01-12-20

OFFRE DE SERVICE D'EUROFINS POUR L'EAU POTABLE

CONSIDÉRANT la réception d'une nouvelle offre de services professionnels dans le cadre des analyses exigées par le ministère de l'Environnement concernant l'eau potable, les eaux usées et les neiges usées en date du 3 novembre 2020, dont les tarifs sont établis comme suit :

- Eau potable : 1698.25 \$ plus taxes
- Eaux usées : 741 \$ plus taxes
- Neiges usées : 958 \$ plus taxes
- Frais de transport pour le retour des échantillons au laboratoire : 16 \$ plus taxes

CONSIDÉRANT QUE ladite offre est valide pour une durée de trois (3) années;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Sophie Cantin et résolu unanimement :

- D'ACCEPTER l'offre de services proposée par Eurofins Environex pour les années 2020-2021 et 2022 inclusivement;
- D'AUTORISER Mme Nancy Clavet, directrice générale, à signer le document d'acceptation de la nouvelle proposition.

279-01-12-20

OMHGP – ADOPTION DU BUDGET RÉVISÉ 2020

Il est proposé par M. Cédric Champagne et résolu unanimement d'adopter les états financiers 2020 de l'OMHGP, lesquels indiquent que la municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf, après l'ajustement des vérificateurs comptables, a un dû de 20 \$.

280-01-12-20

HORAIRE DU BUREAU MUNICIPAL — TEMPS DES FÊTES

Pour la période des Fêtes, il est proposé par M. Cédric Champagne et résolu unanimement que le bureau de la municipalité soit fermé du 21 décembre 2020 au 1^{er} janvier 2021 inclusivement.

281-01-12-20

CALENDRIER DES ASSEMBLÉES RÉGULIÈRES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2021

CONSIDÉRANT l'article 148 du Code municipal du Québec (ou 319 de la Loi sur les cités et villes) qui prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Cédric Champagne et résolu unanimement que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2021 qui débiteront à 19 h 30 :

Lundi 11 janvier 2021	Lundi 1 ^{er} février 2021
Lundi 1 ^{er} mars 2021	Lundi 5 avril 2021
Lundi 3 mai 2021	Lundi 7 juin 2021
Lundi 5 juillet 2021	Lundi 9 août 2021
Mardi 7 septembre 2021	Lundi 8 novembre 2021
Lundi 6 décembre 2021	

282-01-12-20

CONTRAT DE LOCATION D'UN PHOTOCOPIEUR

CONSIDÉRANT QUE la location du photocopieur Xérox acquis en 2015 vient à échéance en décembre 2020 et qu'il y a lieu de prévoir son remplacement;

CONSIDÉRANT l'offre de Xérox pour la location d'un appareil neuf de marque Xérox plus performant soit :

- Modèle AltaLink C8170 W/ Tandem Tray (noir et couleur)
- Location 66 mois : 376.44 \$/ par trimestre
- Service inclus au prix de 0.0068 ¢ la copie noir et blanc et 0.0530 ¢ la copie couleur

CONSIDÉRANT QUE le coût annuel estimé pour le nouvel appareil correspond sensiblement à celui au contrat de service pour l'utilisation du photocopieur actuel;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Lise Trudel et résolu unanimement que la municipalité :

- **ACCEPTÉ** l'offre de location de l'entreprise Xérox;
- **MANDATE** Mme Nancy Clavet, directrice générale, à signer le contrat de location.

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT IMPOSANT LES TAXES FONCIÈRES ET NON FONCIÈRES ET L'ADOPTION DU BUDGET POUR L'ANNÉE 2021 INCLUANT LE PROGRAMME DES IMMOBILISATIONS

Avis de motion est par la présente donné par Mme Sophie Cantin, à l'effet que, lors d'une séance subséquente du conseil municipal sera adopté un règlement ayant pour objet d'adopter les prévisions budgétaires 2021 et de fixer les taux de taxes et les tarifs des différents services pour l'année 2021. Le projet de ce règlement est présenté au membre du conseil.

283-01-12-20

DATE D'ADOPTION DU BUDGET ET DU RÈGLEMENT DE TAXATION 2021

CONSIDÉRANT la nécessité de tenir une séance spéciale réservée exclusivement à l'adoption du budget 2021 et du règlement de taxation pour l'exercice financier 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Lise Trudel et résolu unanimement :

- a) **DE TENIR** l'assemblée spéciale d'adoption du budget 2021 et du règlement de taxation pour l'exercice financier 2021, lundi le 14 décembre 2020, à 19 h 30 à la salle du conseil, située au 260, rue Pettigrew, Saint-Léonard-de-Portneuf;
- b) **D'AVISER** la population conformément à la Loi.

284-01-12-20

APPUI À LA RÉFORME DE L'ASSURANCE-EMPLOI

CONSIDÉRANT QUE les paramètres du programme d'assurance-emploi ont été redéfinis au cours des années 1990, au sens d'imposer des mesures de compression majeures qui ont consacré l'établissement à la baisse du programme;

CONSIDÉRANT QUE par ce fait, plus de la moitié des chômeurs et chômeuses n'y ont plus accès;

CONSIDÉRANT QUE la crise sanitaire qui a éclaté au printemps 2020 et qui s'est répercutée dans le monde du travail, avec des taux de chômage atteignant des sommets jamais vus depuis la crise des années 1930, a été un révélateur des failles de ce filet social;

CONSIDÉRANT QUE depuis le début de cette crise, le système de l'assurance-emploi s'est effondré, incapable d'assurer à chacun et chacune une protection;

CONSIDÉRANT QU'un programme alternatif, la prestation canadienne d'urgence (PCU) a dû être mis en place en pleine crise pour prendre la relève;

CONSIDÉRANT QUE celle-ci a cédé sa place à compter de la fin septembre 2020 à un régime d'assurance-emploi assoupli et à de nouveaux programmes de soutien du revenu tels la prestation de la relance économique qui ont aussi été créés pour ceux et celles n'ayant pas droit à l'assurance-emploi;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu que le gouvernement fédéral utilise les mesures temporaires comme point de départ pour mettre en place une réforme permanente de l'assurance-emploi assurant un accès juste, universel et adapté aux nouvelles réalités du monde du travail;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Cédric Champagne et résolu unanimement :

- **QUE** la municipalité de St-Léonard-de-Portneuf adopte la position du Conseil national des chômeurs et chômeuses afin de soutenir un mouvement qui favorise une refonte du programme de l'assurance-emploi;
- **QU'UNE** copie de la présente résolution soit envoyée au Conseil national des chômeurs et chômeuses.

285-01-12-20

CARREFOUR FM – DEMANDE D'APPUI FINANCIER

CONSIDÉRANT la demande de contribution financière, pour l'année 2021, présentée par Carrefour FM Portneuf;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Lise Trudel et résolu unanimement :

- **D'ACCORDER**, pour l'année 2021, un montant de 100 \$ au Carrefour FM;
- **DE PAYER** la dépense à même le poste budgétaire « *Centre municipal et divers – Subventions organismes sans but lucratif* ».

286-01-12-20

MMQ – PAIEMENT DE LA FRANCHISE

CONSIDÉRANT la réclamation fait par La Capitale, assurances générales, représentant de Mme Méлина Audet, pour l'incident dont elle a été victime le ou vers le 23 juin 2020;

CONSIDÉRANT la franchise de 1 000 \$ à déboursier par la municipalité à l'assureur MMQ, pour le dossier # 201247-20;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Lise Trudel et résolu unanimement :

- **DE FAIRE** parvenir un chèque de 1 000 \$ à MMQ afin de payer la franchise prévue au contrat d'assurance;
- **DE PAYER** la dépense à même le poste budgétaire « *Gestion financière et administrative – Assurances* ».

287-01-12-20

CHANGEMENT DU CENTRE DE RÉPONSE 9-1-1 DE LÉVIS VERS LE GROUPE CLR

CONSIDÉRANT QUE toutes les municipalités de la MRC de Portneuf procéderont au changement de Centre de réponse 9-1-1 et Service incendie de : La Sécurité publique de Lévis à : Le Groupe communication Le Rocher (CLR);

CONSIDÉRANT l'accord des membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Sophie Cantin et résolu unanimement de :

- CONFIRMER le changement de Centre de réponse 9-1-1 et Service incendie de : La Sécurité publique de Lévis à : Le Groupe communication Le Rocher (CLR);
- DE FAIRE parvenir la présente résolution à gsc.911@bell.ca.

288-01-12-20

COMPTES DE TAXES 2021 – INTÉRÊTS ET PÉNALITÉS

CONSIDÉRANT QUE plusieurs citoyens ont fait la demande d'un retrait des intérêts et pénalités des taxes municipales en temps de Covid-19;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs citoyens ont perdu leur emploi suite aux mesures de confinement mis en place par le gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE ces citoyens se retrouvent en état de précarité financière;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a le pouvoir de faire une différence en accordant un répit sur les intérêts et les pénalités des taxes municipales;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Sophie Cantin et résolu unanimement d'annuler les intérêts et les pénalités des taxes municipales, et ce, jusqu'à nouvel ordre.

289-01-12-20

ALON – DEMANDE D'APPUI

CONSIDÉRANT QUE l'Association du lac de l'Oasis Nord (ALON) a déposé une demande de soutien financier au ministère de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MELCC) dans le cadre du programme de soutien régional aux enjeux (PSREE), en coordination avec la CAPSA;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise à corriger certaines problématiques connues liées à la portion du chemin du lac de l'Oasis Nord qui longe le parc municipal de la chute à l'Ours, notamment : l'étroitesse du chemin ne permettant pas la rencontre de véhicules, l'accélération aggravée de l'érosion en bordure dudit chemin due aux fortes pluies plus fréquentes, la fragilité et la non-stabilité d'un pont important dont la réhabilitation est primordiale;

CONSIDÉRANT QUE le secteur visé est un pôle touristique important pour la municipalité qui comprend les aménagements du lac Simon, de la Vélopite et du secteur de la chute à l'Ours;

CONSIDÉRANT QUE le projet permettra d'assurer la sécurité, non seulement des résidents et villégiateurs en aval et en amont, mais également des visiteurs de la chute, qu'ils proviennent de la vélopite ou de d'autres régions;

CONSIDÉRANT QUE le financement demandé au MELCC servirait de levier aux fonds que l'association investira dans un projet d'envergure aux fins d'avoir un impact durable;

CONSIDÉRANT QUE le projet apportera une plus-value, aux infrastructures déjà en place et que la mise en valeur de ce secteur permettra de consolider une vision de développement durable tout en favorisant une meilleure gestion des ressources en eau pour protéger les milieux hydriques et les écosystèmes aquatiques et limiter la sédimentation du cours d'eau;

CONSIDÉRANT le bien-fondé de l'initiative de l'association du lac de l'Oasis Nord;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Lise Trudel et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf appui favorablement le projet de l'association du lac de l'Oasis Nord.

290-01-12-20

MUNICIPALITÉS ALLIÉES CONTRE LA VIOLENCE CONJUGALE

CONSIDÉRANT QUE la Charte des droits et libertés de la personne reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

CONSIDÉRANT QUE c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

CONSIDÉRANT QUE le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

CONSIDÉRANT QU'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

CONSIDÉRANT QUE malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

CONSIDÉRANT QUE lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence faite aux femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

CONSIDÉRANT QUE comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Sophie Cantin et résolu unanimement de proclamer St-Léonard-de-Portneuf, municipalité alliée contre la violence conjugale.

291-01-12-20

OFFRE POUR PARTICIPER AU CAHIER DES VŒUX DE NOËL DU COURRIER DE PORTNEUF

CONSIDÉRANT QUE le Courrier de Portneuf offre une visibilité à la municipalité de St-Léonard en participant à son Cahier des Vœux qui sera dans l'édition du 23 décembre prochain;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Cédric Champagne et résolu unanimement :

- D'ACCORDER un montant de 143 \$ plus taxes au Courrier de Portneuf afin de participer au Cahier des Vœux 2020;
- DE PAYER la dépense à même le poste budgétaire « *Gestion financière et administration – Dépenses de publicités et d'informations* ».

292-01-12-20

OPTION RÉSULTATS – OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS

CONSIDÉRANT l'offre de Option Résultats pour l'évaluation du maintien de l'équité salariale au taux horaire de 135 \$ pour un total entre 10 et 12 heures;

CONSIDÉRANT l'offre de Option Résultats pour l'élaboration d'une politique salariale au taux horaire de 135 \$ pour un total entre 12 et 14 heures;

CONSIDÉRANT QUE la dépense est prévue au budget 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Sophie Cantin et résolu unanimement :

- D'AUTORISER Mme Nancy Clavet, directrice générale, à signer le document d'acceptation de la proposition pour le mandat débutant lors de la prochaine année;
- DE PAYER la dépense à même le poste budgétaire « *Gestion financière et administration – Honoraires professionnels* ».

DÉPÔT DU BILAN DE LA STRATÉGIE MUNICIPALE D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE POUR L'ANNÉE 2019

La directrice générale dépose le bilan de la stratégie municipale d'économie d'eau potable pour l'année 2019 qui a été approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, le 26 novembre 2020.

293-01-12-20

DEMANDE DE CONTRIBUTION POUR L'ALBUM DES FINISSANTS DE L'ÉCOLE SECONDAIRE LOUIS JOBIN

Il est proposé par M. Cédric Champagne et résolu unanimement :

- **QUE** la municipalité de St-Léonard accorde à l'école Louis-Jobin un montant de 50 \$ comme contribution financière pour la 29^e édition de l'album des finissants de l'école secondaire Louis-Jobin;
- **DE PAYER** la dépense à même le poste budgétaire « *Centre municipal et divers – Subventions organismes sans but lucratif* ».

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

RAPPORT ÉCRIT DE L'INSPECTEUR EN BÂTIMENT, ENVIRONNEMENT ET PERMIS

Le rapport écrit de M. Théophile Guérault, inspecteur en bâtiment et en environnement, est déposé séance tenante et joint au présent procès-verbal.

294-01-12-20

ADOPTION DU RÈGLEMENT # 471-20 SUR LES DÉROGATIONS MINEURES AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf a adopté un règlement en matière de dérogations mineures aux règlements d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun de modifier le règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme # 244-93 afin d'augmenter le montant des frais d'analyse d'une demande de dérogations mineures;

CONSIDÉRANT QUE les membres du CCU sont favorables à la modification proposée;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a les pouvoirs d'adopter un tel règlement pour des dérogations mineures portant sur des dispositions prévues au règlement de zonage et de lotissement en vertu de l'article 145.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du 2 novembre 2020 et qu'un projet de règlement fut présenté;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par M. Cédric Champagne et résolu unanimement que ce conseil adopte le règlement # 471-20 et qu'il soit ordonné ce qui suit :

ARTICLE 1 – TITRE

Le présent règlement porte le titre de « Règlement # 471-20 modifiant le règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme # 244-93 afin d'augmenter le montant des frais d'étude d'une demande ».

ARTICLE 2 – PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 3 – BUT DU RÈGLEMENT

Le présent règlement a pour but de rehausser le montant des frais d'étude de la demande de dérogation mineure à 300 \$.

ARTICLE 4 – MODIFICATION DE L'ARTICLE 5

L'article 5 du règlement # 244-93 est modifié comme suit :

« **ARTICLE 5 – FRAIS**

Le requérant doit accompagner sa demande de son paiement des frais d'étude de la demande qui sont fixés à 300 \$. »

ARTICLE 5 – ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

295-01-12-20

ADHÉSION À LA COMBEQ 2021

CONSIDÉRANT QUE la COMBEQ regroupe des officiers municipaux œuvrant dans les domaines du bâtiment, de l'urbanisme ou de l'environnement;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser l'adhésion de M. Théophile Guérault;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Cédric Champagne et résolu unanimement :

- D'AUTORISER l'inscription de l'inspecteur en bâtiments et en environnement à la COMBEQ au coût annuel de 380 \$;
- DE PAYER la dépense à même le poste budgétaire « *Urbanisme – Cotisation association et abonnement COMBEQ* ».

VOIRIE – TRANSPORT – TRAVAUX PUBLICS – HYGIÈNE DU MILIEU

296-01-12-20

CONTRAT DE VALIDATION DES DONNÉES SOMAEU 2021

Il est proposé par M. Cédric Champagne et résolu unanimement :

- D'ACCEPTER l'offre de services professionnels de la firme CIMA+ pour procéder à la validation des données SOMAEU 2021 tel que spécifié dans le guide « Suivi d'exploitation des SOMAEU du MDDELCC » au montant de 2 040 \$ plus les taxes, tel qu'il appert dans l'offre de services du 19 novembre 2020;
- DE PAYER la dépense à même le poste budgétaire « *Réseaux d'égout - Honoraires professionnels* ».

297-01-12-20

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – SOUS-VOLET – PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION D'ENVERGURE OU SUPRAMUNICIPAUX – DOSSIER # 00029509-1-34115 (03)- 2020-06-04-51

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la municipalité de St-Léonard-de-Portneuf a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

CONSIDÉRANT QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation des travaux doit être terminée au plus tard à la fin de la troisième année civile à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

CONSIDÉRANT QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

CONSIDÉRANT QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

CONSIDÉRANT QUE la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2020 à compter de la troisième année civile de la date de la lettre d'annonce du ministre;

CONSIDÉRANT QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

CONSIDÉRANT QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

CONSIDÉRANT QUE l'aide financière est allouée sur une période de trois années civiles, à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

CONSIDÉRANT QUE l'aide financière est répartie en trois versements annuels correspondant au total des pièces justificatives reçues jusqu'à concurrence de :

- 1) 40 % de l'aide financière accordée, pour le premier versement;

- 2) 80 % de l'aide financière accordée moins le premier versement, pour le deuxième versement;
- 3) 100 % de l'aide financière accordée moins les deux premiers versements, pour le troisième versement;

CONSIDÉRANT QUE les travaux effectués après le troisième anniversaire de la lettre d'annonce ne sont pas admissibles;

CONSIDÉRANT QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Lise Trudel et résolu unanimement que le conseil municipal de St-Léonard-de-Porneuf approuve les dépenses d'un montant de 24 354.36 \$ relatives aux travaux d'amélioration à réaliser et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

298-01-12-20

ACHAT DE FOURNITURES POUR LE CAMION DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE l'installation d'une attache-remorque et des équipements complémentaires (hitch, connecteur 7 pins, module de freins électriques, main avec boule) sont requises pour le nouveau camion Ford F-150;

CONSIDÉRANT l'offre de l'Entreprise Simon Leclerc Inc., en date du 12 novembre 2020, pour installer l'attache-remorque, au montant de 913.66 \$ incluant les pièces, la main-d'œuvre et les taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Cédric Champagne, et résolu unanimement :

- D'ACCEPTER l'offre de services au montant de 913.66 \$ incluant les taxes;
- DE PAYER la dépense à même le poste budgétaire « Voirie - Véhicules entretien et réparation ».

DEMANDE DE SERVICES (AQUEDUC ET ÉGOUT) RUE PICHÉ

Cette demande est refusée.

299-01-12-20

AUTORISATION DE PAIEMENT À GROUPE EMS – ÉTUDE STRUCTURALE DES RÉSERVOIRS

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 111-06-05-19 le conseil municipal a accordé un mandat à la firme EMS afin d'évaluer l'état du réservoir d'eau potable, au montant forfaitaire de 7 250 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT QUE le mandat est complété et que le paiement de la première facture au montant de 3 045 \$ plus taxes fut autorisé par la résolution 167-12-08-19;

CONSIDÉRANT la réception de la facture finale au montant de 4 205 \$ plus taxes, en date du 24 novembre 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Cédric Champagne, et résolu unanimement :

- D'AUTORISER le paiement de la facture finale du 24 novembre 2020 au montant de 4 205 \$ plus taxes;
- DE PAYER dépense à même le poste budgétaire « Réseaux de distribution de l'eau – Services professionnels ».

DEMANDE DE M. CÔTE EN LIEN AVEC DES BRIS RELATIFS À L'AQUEDUC

Cette demande est refusée.

300-01-12-20

BARRIÈRE À NEIGE

CONSIDÉRANT une demande de citoyens pour faire installer des barrières à neige dans le secteur localisé à St-Léonard sur le route 367 entre le rang Petit-St-Bernard et le 301, rang St-Jacques;

CONSIDÉRANT QUE ce secteur est dangereux lorsqu'il y a bourrasque de vent, causant une visibilité quasi nulle;

CONSIDÉRANT QU'une demande d'intervention sera faite auprès du MTQ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Lise Trudel et résolu unanimement de demander l'intervention du ministère des Transports pour installer des barrières à neige aux fins d'assurer la sécurité des usagers circulant dans ce secteur.

LOISIRS – SPORTS – CULTURE – FAMILLE – VIE COMMUNAUTAIRE

RAPPORT DE L'AGENTE DU DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

Le rapport écrit de Mme Moïra Houde-Cotton, agente de développement communautaire en milieu municipal, est déposé séance tenante et joint au présent procès-verbal.

301-01-12-20

AQLM – AVIS DE COTISATION

CONSIDÉRANT QUE la dépense est prévue au budget 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Cédric Champagne et résolu unanimement :

- DE VERSER un montant de 340.33 \$ à l'AQLM en guise de cotisation pour 2021;
- DE PAYER cette dépense à même le poste budgétaire « *Loisirs généraux – Cotisation association et abonnement* ».

302-01-12-20

PLATEFORME QIDIGO

Il est proposé par Mme Sophie Cantin et résolu unanimement :

- D'AUTORISER l'abonnement à la plateforme Qidigo au coût de 896.81 \$ par an;
- D'AUTORISER Mme Nancy Clavet, directrice générale, à signer le document d'acceptation de la proposition.

ACHAT DE MOBILIER URBAIN

La compagnie Tessier Récréo-parc n'a plus de mobiliers disponibles en rabais.

PRÉPOSÉ AUX PISTES DE SKI DE FOND ET À LA PATINOIRE

M. Benoît Moisan rencontrera le conseil afin de faire entendre sa vision quant au fonctionnement du volet ski de fond.

303-01-12-20

DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE DESJARDINS

CONSIDÉRANT les résultats du sondage aux familles dans le cadre de la révision de la politique familiale;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun d'apporter des modifications au parc « Aux jeux » afin d'améliorer la qualité de vie des enfants et des parents;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal approuve la proposition de son Service des loisirs, lequel prévoit l'achat de pergola, fontaine d'eau et mobiliers urbains;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil désirent améliorer le parc « Aux jeux » en y ajoutant quelques éléments;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Cédric Champagne et résolu unanimement :

- **QUE** la municipalité dépose une demande de soutien financier dans le cadre du Fonds d'aide au développement du milieu de la Caisse populaire Desjardins St-Raymond/Ste-Catherine, au montant de 8 500 \$;
- **QUE** la somme manquante pour réaliser le projet sera prise à même la réserve financière réservée aux terrains de jeux;
- **D'AUTORISER** Mme Nancy Clavet, directrice générale, à signer le document d'acceptation de la nouvelle proposition.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

RAPPORTS DES COMITÉS

SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS ET/OU D'AJOURNEMENT

BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

FQM — Élections municipales 2021 – Dévoilement de la campagne Affiche ton leadership

FQM — Information sur un projet de loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail

Fossambault-sur-le-Lac — Appui à la ville de St-Raymond pour sa demande au ministère des Transports du Québec concernant la construction d'une voie d'accès direct à l'autoroute 40

Ville de Lac-Saint-Joseph — Appui à la ville de St-Raymond pour sa demande au ministère des Transports du Québec concernant la construction d'une voie d'accès direct à l'autoroute 40

MAMH — Programmation autorisée de projets d'infrastructures en matière de voirie locale

M. François Lavoie — Plan de sécurité sanitaire Covid-19

Ste-Catherine-de-la-Jacques-Cartier — Appui à la ville de St-Raymond pour sa demande au ministère des Transports du Québec concernant la construction d'une voie d'accès direct à l'autoroute 40

VARIA

304-01-12-20

LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les sujets étant épuisés, il est proposé par M Cédric Champagne et résolu unanimement de lever l'assemblée à 20 h 33.

Monsieur Denis Langlois
Maire

Madame Nancy Clavet
Directrice générale et
secrétaire-trésorière

Je, Denis Langlois, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.